



APPEL À PROJETS

TROPHÉES DES TERRITOIRES INNOVANTS

1. LES TROPHÉES DES TERRITOIRES INNOVANTS, C'EST QUOI ?

La Fédération Française de Football (FFF) lance la première édition des **Trophées des territoires innovants** pour valoriser les initiatives locales des collectivités territoriales et/ou des clubs affiliés à la FFF, autour des terrains de nouvelles pratiques (Foot5, Futsal, Beach Soccer), financés dans le cadre du Fonds d'aide au football amateur.

L'objectif est de mettre en lumière les projets inspirants favorisant le développement de la pratique, l'inclusion de tous les publics et l'animation locale des terrains.

2. QUELLES SONT LES THÉMATIQUES ÉLIGIBLES ?

Les projets doivent valoriser un terrain de nouvelles pratiques à travers l'un des axes suivants :

- développement de la pratique féminine.
- déploiement d'une offre de "foot santé" (fit foot, foot en marchant...).
- diversification des pratiques (structuration d'une offre de futsal, foot5, futnet ou beach soccer).
- inclusion et insertion par le sport, notamment auprès des publics en situation de handicap ou éloignés de la pratique.

3. POUR PARTICIPER, IL FAUT ...

L'appel à projets s'adresse :

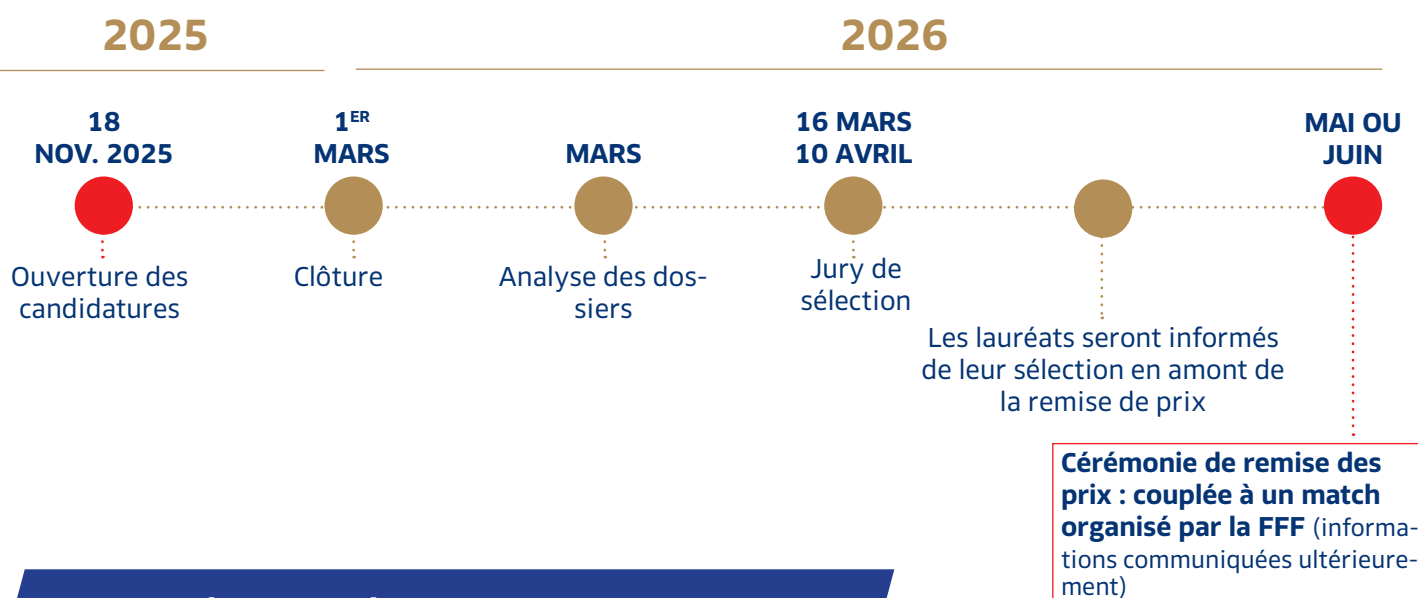
- aux collectivités territoriales ayant obtenu un financement fafa pour un terrain nouvelles pratiques,
- aux clubs affiliés à la fff ayant obtenu un financement fafa ou utilisateurs du terrain financé.

les candidatures conjointes entre une collectivité et un club sont vivement encouragées, avec l'appui **de la ligue ou du district de football d'appartenance.**

Le projet doit être :

- déjà mis en place, ou en phase de test, sur la saison sportive 2025-2026 (du 01/07/25 au 30/06/26)
- déployé tout ou partie sur un terrain de nouvelles pratiques (foot5, futsal, beach soccer) ayant bénéficié d'une subvention dans le cadre du fafa.
- En France (hexagonale ou Outre-mer).

4. CALENDRIER :



5. LES CRITÈRES DE SÉLECTION

Les candidatures seront appréciées sur la base des critères suivants (qui pourront être ajustés par la FFF pendant le processus de sélection) :

Impact social & sportif : nombre et diversité de bénéficiaires, qualité de l'expérience, sécurité des conditions de pratique.

Pertinence stratégique : cohérence avec les priorités fédérales et la thématique éligible choisie.

Qualité partenariale & gouvernance : portage du projet entre la collectivité, le club affilié et le District et/ou la Ligue, clarté des rôles.

Innovation & répliquabilité : caractère innovant des usages, potentiel d'essaimage, coût/efficacité.

Durabilité & transition écologique : intégration de démarches écoresponsables

Suivi & évaluation : définition d'indicateurs de résultats, retours d'expérience.

6. COMMENT PARTICIPER ?

- 1** Remplir le formulaire de participation en scannant le QR Code
- 2** Envoyer un dossier de présentation du projet (format libre, 1 à 3 pages recommandées), avec les informations suivantes (liste non obligatoire et non exhaustive) : Titre du projet / Objectifs / Gouvernance / Actions mises en œuvre / Résultats et indicateurs / perspectives ou essaimage.
Ce dossier doit être envoyé à l'adresse : trophees.fff@olbia-conseil.com.
- 3** Réception d'un accusé de réception de votre candidature. Votre dossier fera ensuite l'objet d'une analyse pour confirmer son éligibilité.
- 4** Réunion du comité de sélection pour déterminer, parmi les candidatures recevables, les lauréats.
- 5** Les lauréats sont informés et invités à la cérémonie de remise de prix, organisée par la FFF.



7. POURQUOI PARTICIPER ?

Devenir lauréat des Trophées des Territoires Innovants, c'est :

- 1** Obtenir l'autorisation d'utiliser le label « Grand Lauréat des Trophées des Territoires Innovants de la FFF » / « Lauréat 2ème prix des Trophées des Territoires Innovants » / « Lauréat 3ème prix des Trophées des Territoires Innovants ».
- 2** Assurer une visibilité de son projet à l'échelle nationale, grâce aux réseaux de communication de la FFF.
- 3** Contribuer au rayonnement des nouvelles pratiques de la FFF et au partage d'expériences au sein du Club des territoires innovants
- 4** Être invité à un match organisé par la FFF, pour la remise du trophée.

8. RÈGLEMENT ET ACCEPTATION

En participant, vous acceptez le règlement disponible sur le site de la FFF.
Les décisions du jury sont définitives et permettront de récompenser les projets les plus inspirants.
Les informations et visuels transmis pourront être mis en valeur par la FFF pour faire connaître vos initiatives, toujours dans le respect du droit à l'image et de la propriété intellectuelle.



FFF